

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/01/2017

**Étaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21  
Absents : 05  
dont représentés : 03

**Étaient absents :** SANTONI François ; PAOLI Christian ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe.

**Étaient représentés :** SANTONI François était représenté par René DOMINICI  
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre  
PAOLI Christian était représenté par OTTOMANI Jean-François

**Secrétaire de séance :** GRIMALDI Michel

\*\*\*\*\*

N° DEL 20017 - 04

### CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AU SERVICE ADMINISTRATIF.

En raison d'un accroissement temporaire d'activités prévisible du service administratif, il serait souhaitable, pour assurer la continuité du service public de procéder à la création de deux emplois non permanent d'adjoints administratifs d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée de six mois à compter du 01/02/2017.

Les agents non titulaires recrutés seront chargés du suivi des dossiers administratifs courants. Ils seront nommés sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

Monsieur le Maire proposera d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

Période	Nombre d'emplois	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/02/2017 Au 31/07/2017	2	Service Administratif	35 heures

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2017**

**DEL200117-04**

**PAGE 2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De créer ces postes tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents et l'autoriser à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;
- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus**

**Le Maire,**

